



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

carte nationale d'identité

Question écrite n° 61990

Texte de la question

M. Armand Jung rappelle à M. le ministre de l'intérieur que depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux majeurs est passée de 10 à 15 ans. Or plusieurs personnes lui ont signalé que cette mesure n'est pas reconnue dans plusieurs pays, comme en Allemagne, par exemple. Cette situation engendre de nombreuses difficultés (vacances ou déplacements professionnels annulés...) En conséquence, il souhaite savoir de quelle manière ce problème récurrent peut être résolu au plus vite.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61990

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6374

Question retirée le : 8 mars 2016 (Fin de mandat)